

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

SÉANCE DU 28 MARS 2019

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni à 20h30 à la Salle des Fêtes de Baccarat sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Rose-Marie FALQUE, Yvette COUDRAY, Jocelyne CAREL, Sabine TIHA, Sabrina VAUDEVILLE, MM. Gérard FRANÇOIS, Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mmes Caroline GEORGÉ, Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Alain VINCENT, Jean-Paul FRANÇOIS, François GENAY, Bernard VAUTRIN, Alain THIERY, Mme Bernadette GAUCHÉ, MM. Serge DESCLE, Ghislain GALLAND, Etienne CREMEL, Mme Virginie BURTIN, MM. Hervé BERTRAND, Frédéric BREGEARD, Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Mmes Anne-Marie di MARINO, Joëlle di SANGRO, MM. Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Mmes Laurie JOCHAUD du PLESSIX, Catherine PAILLARD, MM. Bernard RECOUVREUR, Benoît TALLOT, Thibault VALOIS, Mmes Marie VIROUX, Claudine COLAS, MM. Joël GERARD, Francis VILLAUME, Gérard COINSMANN, René KRYZS, Gérard RITZ, Jean-Marie LARDIN, Philippe ALAVOINE, Jean-Marie LECLERE, Pascal MARCHAL, Christian TISSOUX, Jacques PISTER, Laurent GELLENONCOURT

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christian GEX, Mmes Florence DUPAYS (*remplacée par M. Gilles SAUMIER*), Marie-Lucie HENRY (*remplacée par Mme Lise FAGOT*), M. José CASTELLANOS (*remplacé par M. Dominique STAUFFER*), Mme Edith BAGARD (*pouvoir à Mme Marie VIROUX*), MM. Gérald BARDOT (*pouvoir à M. Frédéric BREGEARD*), Pascal BAUCHE, Michel BOESCH, Mme Annie GUILLEMOT (*pouvoir à M. Christian FLAVENOT*), M. Jacques LAMBLIN (*pouvoir à Mme Catherine PAILLARD*), Mme Catherine LAURAIN (*pouvoir à M. François FRASNIER*), M. Jean-Luc LEFEUVRE (*pouvoir à M. Bernard RECOUVREUR*), Mmes Colette MANSUY (*pouvoir à Mme Joëlle di SANGRO*), Michèle WALTER, MM. Pascal BURGAIN (*remplacé par M. Jean-Pierre SCHEIRLINCK*), Jean-Luc DEMANGE (*pouvoir à M. Alain VINCENT*), Vincent VAUTHIER (*pouvoir à M. Hervé BERTRAND*), Bernard ZABEL (*remplacé par M. Alain FORTIER*), Damienne VILLAUME (*pouvoir à Mme Yvette COUDRAY*), Marie-Françoise MEYER (*remplacée par M. Claude CHATON*).

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Bruno MINUTIELLO, Gérald FRANÇOIS, Jean-Christophe AUBERT, Mmes Brigitte FLEURANTIN, Alexandra HUGO, Anne LASSUS, Daphnée VELTIN-DESSAUVAGES.

RAPPORTEUR : M. Hervé BERTRAND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie BURTIN

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 3 AVRIL 2019 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

DÉLIBÉRATION N° 2019-063 : Economie - Convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat et la SASU RACINE pour la gestion et l'animation de la Pépinière-hôtel d'entreprises

Le développement économique de leur territoire est la première compétence obligatoire confiée aux intercommunalités par la loi NOTRe. Notre territoire dispose à cet effet d'atouts importants, comme sa situation géographique et sa proximité avec Paris par le TGV, qu'il convient de maintenir, de développer et de faire connaître.

Pour appuyer cette démarche, la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) s'est associée à la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle (CCI 54) en signant, au même titre que la Communauté de Communes de Meurthe-Mortagne-Moselle, la Communauté de Communes du Pays du Sânon, la Communauté de Communes de Vezouze en Piémont et le PETR du Pays du Lunévillois, une convention cadre de partenariat approuvée par délibération le 19 décembre 2018 afin de renforcer la dynamique économique du territoire.

Parmi les axes privilégiés, il est noté : « Encourager l'entrepreneuriat » et « Faciliter l'accès à un accompagnement performant ».

En parallèle, le 11 novembre 2018, au terme de la délégation de service publique relative à l'exploitation de la Pépinière d'entreprises du Lunévillois avec la société Sogequare – Quartier des entrepreneurs, la CCTLB a repris la gestion de l'équipement en régie et elle souhaite désormais intensifier le développement des PME-PMI grâce à cet outil.

La mise en œuvre des missions d'animation et d'accompagnement des entreprises fait appel à des ressources et des savoir-faire particuliers qui requièrent expérience et professionnalisme, et ne peuvent être valablement mobilisés que dans le cadre d'une action en réseau avec les partenaires économiques locaux.

La CCI 54, par l'intermédiaire de sa filiale SASU RACINE, dispose d'une expertise, de moyens humains et d'un réseau garantissant une bonne réactivité et un professionnalisme de nature à faciliter les relations avec les entreprises occupantes et à rendre plus aisée la réponse à leurs demandes.

Dans ce contexte, il est proposé de mettre en place, à compter du 1^{er} avril 2019, une convention de partenariat portant sur la gestion et l'animation de la Pépinière-hôtel d'entreprises avec la SASU RACINE pour s'inscrire en conformité avec les objectifs de la politique publique de développement économique de la collectivité, annoncés dans la convention cadre, approuvée par délibération le 19 décembre 2018, relative aux rapprochements entre la CCTLB et la CCI 54 afin de structurer de nouveaux services au territoire et à ses entreprises.

Le Conseil de Communauté, après avis du Bureau, à l'unanimité,

- Autorise le président à signer la convention de partenariat relative à la gestion et à l'animation de la Pépinière-hôtel d'entreprises avec la SASU RACINE en application de la convention cadre Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat / Chambre de Commerce et d'Industrie
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré à Baccarat, le 28 mars 2019.

Pour expédition conforme,
Le Président,
Laurent de GOUVION SAINT CYR.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20190328-2019-063-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2019